

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Département du Calvados</p> <p>Arrondissement de Caen</p>	<p>EXTRAIT DE REGISTRE</p> <p>DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal</p> <p>de la Commune de SOIGNOLLES</p> <p>14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 12 / 04 / 2024</p> <p><u>Date de convocation :</u> 27 / 03 / 2024</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 10 Présents : 9 Absents : 1 Votants : 10</p>	<p>Le 2 avril 2024 à 20h30. Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mr GAUCHET Bruno, Mme HAMELIN Jocelyne.</p> <p>Mme HAGHEBAERT donne procuration à Mme LE COGUIC Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Était absente : Mme HAGHEBAERT Olympe.</p> <p>Mme PERREE a été désignée comme secrétaire de séance.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2024-13 PROGRAMME DE RESTAURATION DES MARES</p>	<p>Mme le Maire expose le plan d'action en faveur de la restauration des mares. Ce programme est mené par la Communauté de communes Cingal – Suisse Normande, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie.</p> <p>La première partie de ce programme, à savoir, le recensement des mares de la commune, n'engage pas financièrement la commune, les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées.</p> <p>Le financement du programme de restauration des mares sera précisé ultérieurement, après discussions avec la Communauté de communes, avec un financement minimum de 80% par l'Agence de l'Eau Seine – Normandie.</p> <p>Il est proposé au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">- de s'INTEGRER dans le programme de restauration de mares mené par la Communauté de communes Cingal – Suisse Normande,- de s'ENGAGER à participer à la mise en place d'un recensement des mares sur le territoire communal,- d'AUTORISER Mme le maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 014-211406749-20240402-DELIB_2024_13-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE DE S'INTEGRER DANS LE PROGRAMME DE RESTAURATION DE MARES MENÉ PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL – SUISSE NORMANDE, DE S'ENGAGER A PARTICIPER A LA MISE EN PLACE D'UN RECENSEMENT DES MARES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET D'AUTORISER MME LE MAIRE OU SON DELEGATAIRE A SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS NECESSAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le **08/04/2024** et publication ou notification du **02/04/2024**

Fait et délibéré le 02 avril 2024

Le maire,
Patricia HIEFFE

Secrétaire de séance
Edwige PERLEE

